

Termes de Reference relatifs à la conception des supports de sensibilisation sur le foncier pour le projet Vaiavy Miriaka

Ref : 2026-007-CHS

1. Contexte

HELVETAS Swiss Intercooperation Madagascar, à travers le projet Vaiavy Miriaka, vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes de la Région SAVA. Il appui la sécurisation foncière, l'amélioration des moyens de subsistance, le renforcement des capacités entrepreneuriales, l'accès aux ressources financières et l'accès aux compétences pour les femmes, afin de favoriser leur engagement dans les activités socio-économiques, leur implication dans la vie communautaire et leur contribution à la conservation de l'Aire Protégée COMATSA (Corridor Marojejy Anjanaharibe Sud Tsaratanàna) dans la Région SAVA.

La sécurisation foncière occupe une place stratégique, car elle conditionne la stabilité des ménages, la prévention des conflits et la valorisation durable des terres agricoles. En 2025, des formations sur les droits fonciers ont été dispensées aux bénéficiaires et aux autorités locales, ouvrant la voie à une meilleure compréhension des procédures foncières et des droits d'accès à la terre. Pour renforcer l'accès à l'information juridique et assurer une assimilation durable de ces informations par les communautés locales, l'acquisition d'outils d'information simples, inclusifs, et culturellement adaptés sur les thèmes des régimes et règles fonciers – droits des femmes et héritage – sécurisation et litiges découlant du plan de communication sur le foncier est indispensable.

Pour ce faire, HELVETAS fait appel à des prestataires de services pour les tâches suivantes :

- Enregistrement audio et vidéo de contenus de sensibilisation et information sur le foncier ;
- Diffusion de messages audios relatifs aux droits et procédures fonciers (proposer un canal de diffusion pertinent) ;
- Édition et mise en page d'un livret de référence sur les lois foncières.

2. Objectifs, résultats et livrables attendus

2.1. Objectif général

La prestation a pour objectif de concevoir et de livrer des outils audio-visuels et écrits adaptés pour appuyer la formation et la sensibilisation des communautés afin qu'ils puissent mieux comprendre les droits fonciers, les procédures de sécurisation, la gestion des conflits et les bonnes pratiques d'usage des terres.

2.2. Objectifs spécifiques

- 1) Produire une mini-série de 9 épisodes de 1 à 2 minutes chacune expliquant les statuts des terres, les lois qui les régissent et les responsabilités.
- 2) Produire une mini-série de 3 épisodes de 5 à 7 minutes chacune, illustrant des cas types de gestion de conflits fonciers, les mécanismes de résolution et les attitudes citoyennes à adopter pour renforcer la sécurité foncière et la confiance envers l'administration.

3) Produire deux vidéos de 5 à 7 minutes chacune, expliquant les procédures de sécurisation foncière par Certification Foncière et par Titrage foncier, expliquant les étapes clés, les documents requis et les services à approcher.

4) Réviser et mettre en page le livret du responsable destiné aux autorités locales (communes, CRL, fokontany, tangalamena, femmes leaders) ; livret de 50 pages au format A5, reprenant les notions essentielles (droits fonciers, statut des terres, sécurisation, procédures de certification et de titrage, gestion des conflits, droits des femmes sur le foncier). Le prestataire devra produire 250 exemplaires imprimés.

2.3. Résultats et livrables attendus

1) Vidéos sur le droit foncier :

- Scripts validés ;
- 9 épisodes, pour un total de 15 minutes :
- Titres : les types de statuts fonciers à Madagascar, reconnaître un terrain domanial, la gestion des terrains domaniaux, la gestion des terrains privés, les terrains à statut particulier, la gestion des terrains à statut particuliers, les zones protégées, les terrains titrables et non titrables, la vérification du statut d'un terrain.
- 3 épisodes, sur les conflits fonciers (une série de cas pratiques) :
- Titres : s'informer correctement, connaître ses droits et suivre les bonnes étapes, avoir confiance aux autorités et sécuriser son terrain.
- 2 épisodes, pour un total de 15 minutes :
- Titres : procédures de certification foncière et procédures d'immatriculation foncière.

2) Audio et diffusion

- 14 épisodes en version audio ;
- Calendrier avec liste des radios locaux de diffusion ;
- Preuves de diffusion (attestations).

3) Livret du responsable (référence pour les autorités)

- Un livret complet mis en forme :
- Contenu : différents statuts fonciers, procédures de sécurisation, responsabilités institutionnelles, terrains à statut spécifique, droits fonciers des femmes, mécanismes de résolution des conflits fonciers. Les contenus seront fournis par HELVETAS. Au prestataire de proposer une structuration efficace, des schémas, des encadrés pratiques et illustrations (type bande-dessinée non réalistes) conformément aux directives du projet.
- Format final : A5, environ 50 pages recto-verso
- Style graphique : illustration simples, Icônes éducatives, Schéma procéduraux, encadrés "à retenir / qui fait quoi ? / documents requis"
- Charte visuelle : respect de l'identité de HELVETAS
- Le design devra être adapté au contexte rural de la SAVA, en dialecte local.

4) Impression (Option)

- Bon à tirer papier avant tirage
- Impression et livraison de 250 exemplaires finalisés
- Bon de livraison

3. Modalités de mise en œuvre

Le/la prestataire proposera une méthodologie de mise en œuvre dans son offre technique. Celle-ci sera discutée et validée avec HELVETAS avant le démarrage de la prestation.

- HELVETAS mettra à disposition des briefs créatifs contenant les messages clés et les orientations. Leur utilisation est obligatoire afin de garantir la cohérence des contenus ;
- Les drafts de maquettes seront validés par HELVETAS ;
- Les versions finales doivent contenir les feed-back de HELVETAS ;

HELVETAS Madagascar conservera les droits d'auteur exclusifs sur les supports réalisés. Le/la prestataire ne sera pas autorisé·e à réutiliser le matériel pour toutes fins que ce soit sans autorisation écrite de HELVETAS.

4. Durée de la prestation

La prestation couvrira le mois de avril à juin.

La livraison des versions provisoires des vidéos et du livret le 1^{er} juin 2026. Le/la prestataire présentera dans son offre technique un chronogramme détaillé des tâches à effectuer.

5. Profils recherchés

5.1. Qualifications de l'entité soumissionnaire

- Avoir une carte d'identité fiscale et statistique (NIF/Stat) à jour ;
- Montrer une expérience d'au moins trois (03) ans dans la conception de contenu audio-visuel et en supports pédagogiques pour des programmes de développement ;
- Être familier avec le contexte rural et la culture de la Région SAVA est souhaité.

5.2. Qualification du personnel clé

Il est attendu que l'équipe puisse présenter les profils suivants (une personne pouvant cumuler plusieurs profils) :

- 1) Un (01) spécialiste audiovisuel / réalisateur·trice, chargé·e de la conception et la production des contenus vidéo et audio (filmage, montage, habillage visuel, direction des figurants, prise de son). La maîtrise des outils professionnels de montage est indispensable. Une expérience dans la réalisation de films ou vidéos éducatives, adaptation de messages pour un public rural est fortement souhaitée.
- 2) Un·e (01) spécialiste en mise en page et édition, chargée de la conception finale du livret pédagogique sur le foncier (mise en page, harmonisation visuelle, préparation à l'impression).
- 3) Un·e (01) illustrateur·trice / graphiste, chargé·e de produire les visuels pédagogiques, les dessins de type BD (non réalistes), et les éléments graphiques du livret. Une expérience dans les supports communautaires ou en vulgarisation est souhaitée.

La connaissance et expériences du contexte de la région SAVA et de la langue locale constitue un atout.

Une équipe à majorité féminine ou composée d'au moins 50% de femmes, les profils vivant avec un handicap ou provenant de minorités seront considérés comme une valeur ajoutée.

6. Soumission

6.1. Conditions de soumission

Les offres doivent être composées de :

Une offre technique devant contenir :

- Un dossier administratif comprenant au minimum : Carte NIF 2026 du soumissionnaire, Carte statistique du soumissionnaire,
- Une note méthodologique,
- Un chronogramme d'exécution du mandat,
- Une présentation d'expériences similaires, les lettres de bonne fin d'exécution, les liens où les portfolios écrits sont visibles, les CVs signés des membres de l'équipe et le matériel de prise de vue/de son et de montage utilisé pour cette prestation.

Une offre financière détaillée suivant les activités à entreprendre et comprenant les honoraires, coûts d'activités. Les autres frais et le montant affiché sera la valeur toute taxe comprise.

6.2. Critères et mode de sélection

Les propositions reçues sont évaluées sur la base des trois critères techniques suivants :

- Pertinence et clarté de la méthodologie proposée : 40 points
- Cohérence de l'organisation, le chronogramme d'intervention : 30 points
- Le dossier administratif, le personnel et les ressources matérielles présentées : 30 points

Les offres seront analysées par un comité d'évaluation mis en place par HELVETAS. La sélection se fera suivant la qualité technique et le coût.

6.3. Présentation des soumissions

Les offres sont à envoyer par courrier électronique sous l'objet « conception des supports de sensibilisation sur le foncier pour le projet Vaiavy Miriaka » à l'adresse madagascar@helvetas.org , au plus tard le **10 avril 2026 à 17 heures**.